



PRINCIPALES CONCLUSIONS

FIFA®

For the Game. For the World.

Partie 1 : Réunion du mardi 28 janvier 2020

Le Bureau fédéral a entamé sa réunion mensuelle statutaire le mardi 28 janvier 2020 au siège de la Fédération algérienne de football (FAF) à Dely Ibrahim, en présence de plusieurs membres qui ont permis au quorum d'être atteint et aux travaux de se dérouler normalement.

En guise d'introduction, le Président de la FAF, M. Khireddine ZETCHI a souhaité la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à M. Abdelkrim MEDOUAR, Président de la Ligue de football professionnel (LFP), tout en indiquant que la réunion du BF a été scindée en deux parties afin de permettre l'examen des nombreux dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Au programme, les interventions de quatre (04) Directions : Direction du contrôle de gestion et des finances des clubs professionnels (DCGF), Direction du marketing, Direction de la communication et Direction technique nationale (DTN).

A l'issue des exposés et des débats qui s'en suivirent, il a été retenu :

1. Compte-tenu de la situation administrative et financière très peu reluisante des clubs professionnels de Ligue 1 (déficit prononcé, absence d'organisation et de documents probants, non-respect des procédures, ...), les sociétés sportives par actions (SSPA), seront amenées dans les semaines à venir à recourir à des cabinets d'expertise pour procéder à l'assainissement de leurs situations respectives.

Une shortliste sera établie par la DCGF et soumise aux clubs qui prendront, à leur charge, les frais de cette expertise leur permettant d'être éligibles à l'obtention de la Licence de club professionnel et à une éventuelle reprise d'une entité économique après ouverture du capital.

Une convention triangulaire DCGF – clubs – cabinet d'expertise sera établie afin de mener à bien et à terme cette opération d'ici la fin de l'actuelle saison.

2. L'instauration d'une Licence de club professionnel (LCP) pour laquelle les clubs professionnels doivent être éligibles en remplissant un certain nombre d'exigences, dont la remise de dix-neuf (19) documents réglementaires (statuts, carte fiscale, bilans prévisionnels, registre de commerce, fiche d'engagement, convention CSA-SSPA, constitution de comités de supporters, ...).

Le projet de Licence de club professionnel sera soumis à l'examen et la validation du Bureau fédéral et de la Ligue de football professionnel.

Toutes les étapes de cette démarche seront portées à l'attention des pouvoirs publics à travers les départements ministériels concernés.

3. Adoption du plan marketing présenté par M. Mohamed ABACHI et la mise en place du système de franchises pour la commercialisation des produits et dérivés estampillés FAF.
4. Adoption du projet portant création d'une chaîne de télévision dédiée aux activités et à la couverture des événements de la FAF (FAF TV) avec la possibilité à terme d'un autofinancement en commercialisant les produits de cette chaîne auprès des agences spécialisées et autres supports médias (télévisions notamment).
5. Parmi les points abordés par M. Chafik AMEUR (DTN), on relèvera les chiffres concernant la cartographie des diplômés issus de la formation fédérale durant la dernière décennie (2009-2019) qui montrent le nombre important de diplômés, contrairement à ce qui a été souvent rapporté, mais dont l'impact ne se ressent pas sur le double plan du taux d'employabilité et de celui de performance. ([Voir le clic en page principale pour accéder aux statistiques](#))

Partie 2 : Réunion du mercredi 29 janvier 2020

A la reprise des travaux, le **mercredi 29 janvier 2020**, le Président de la FAF, M. Kheireddine ZETCHI, a tenu à féliciter Mlle Radia FERTOUL pour avoir accédé avec succès au rang d'Instructeur Régional A auprès de la CAF.

Après l'adoption du Procès-verbal de la session du 24 décembre 2019 et poursuivie le 04 janvier 2020, les travaux du BF se sont déroulés dans d'excellentes conditions avec la présentation des rapports des Ligues et des Commissions.

Au terme de la réunion du BF, il y a lieu de retenir ce qui suit :

1. Il a été décidé de régulariser les dossiers en instance des joueurs U23 ans recrutés par les clubs amateurs au nombre de trente-trois (33).
2. Le Président de la FAF a demandé au Président de la Ligue de football professionnel (LFP) l'organisation d'un atelier avec un panel composé des grands clubs du championnat national afin d'examiner et d'analyser les raisons de l'élimination de nos représentants au niveau des compétitions continentales de clubs ainsi que le départ des meilleurs de nos joueurs vers d'autres championnats, situation qui affaiblit davantage les formations algériennes qui ne bénéficient pas forcément de retombées économiques attendues.
3. Le Président de la FAF a invité les membres du BF à une réflexion sur la levée de la limitation des licences au niveau des clubs amateurs, sous certaines conditions, afin d'augmenter le nombre de pratiquants, étant entendu que le monde amateur demeure le vivier principal du foot professionnel.
4. Le BF a prononcé la levée de sanction du joueur Kheireddine MERZOUGUI (ex-MC Alger) qui a signé à la JSM Skikda, après avoir consommé sa suspension de quatre ans pour avoir consommé des compléments alimentaires interdits.

5. Il a été décidé, dès la prochaine période d'enregistrement, de permettre aux clubs dont les joueurs blessés et déclarés inaptes pour une longue période (long arrêt de travail) par la Commission médicale fédérale d'être remplacés.
6. Le BF a insisté auprès de la Commission fédérale d'arbitrage (CFA) et des DTRA de faire les efforts nécessaires pour réunir, auprès des organisateurs des rencontres et des autorités locales, toutes les bonnes conditions pour permettre aux arbitres d'officier dans un environnement propice et bénéficier d'une protection sans faille préservant leurs intégrités physique et morale.
7. Le BF a demandé au Président de la Ligue nationale de Futsal de poursuivre les efforts pour le développement de cette discipline et d'asseoir une réelle politique de promotion auprès des clubs, des établissements scolaires et au niveau de toutes les régions. Le Président de la LN Futsal a d'ailleurs souligné l'augmentation des pratiquants et celui des clubs participants aux championnats organisés par cette Ligue ([Voir le clic en page principale pour écouter les déclarations de M. Djamel ZEMAM](#)).
8. Les membres du BF ont demandé à la Commission d'organisation de la Coupe d'Algérie de dépêcher une commission au niveau d'Ouargla pour procéder à la préparation des finales des jeunes catégories qui auront lieu les 2, 3 et 4 avril 2020 au niveau du stade OPOW de cette ville qui vient de rouvrir ses portes.

Le BF a également instruit la Commission chargée de l'épreuve populaire de programmer les rencontres des jeunes catégories, pour les tours restants, dans des créneaux plus intéressants ou en ouverture des matchs des équipes seniors afin de les faire bénéficier d'une meilleure exposition et de conditions encourageantes (affluence, couverture médiatique, considération, ...).

9. Le Président de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), Maître Youcef HAMOUDA a souligné que la dernière période d'enregistrement hivernal (mercato) a été plutôt calme et moins problématique que celles des années précédentes. ([Voir le clic en page principale pour écouter les propos de Me HAMOUDA](#)).

Ce dernier a proposé aux membres du BF d'arrêter, dès la prochaine période d'enregistrement, la date de dépôt de requêtes auprès de la CNRL 15 jours avant la fin du délai requis (12 semaines selon la FIFA). Cela permettra à la CNRL un meilleur traitement des dossiers, et éviter ainsi les cas de dernière minute.

10. La Commission du statut du joueur a retenu 18 dossiers d'agents de joueurs ayant rempli les conditions de délivrance de licence, alors que 40 autres dossiers sont à l'étude. La Commission a noté avec satisfaction que les agents retenus ont fourni un registre de commerce, ce qui renseigne sur l'effort consenti pour réglementer davantage cette activité et la rendre plus professionnelle.

Il a été retenu, par ailleurs, le principe de déposer une caution relative à l'indemnité de formation pour les clubs acquéreurs de joueurs primo contrats professionnels. Cette caution déposée auprès de la LFP sera versée au club formateur demandeur.

Concernant les cas des entraîneurs, le Président de la FAF a ordonné aux membres de cette Commission de mettre en place les procédures nécessaires pour préserver les intérêts des clubs et des entraîneurs, en recourant, par exemple, à des séances de confrontation pour le règlement des litiges, comme cela est de cours dans certains pays.

11. Dans le cadre de la coopération et des échanges avec la Fédération tunisienne de football (FTF), la BF a donné son accord pour permettre à un trio arbitral emmené par M. Mustapha GHORBAL d'officier une grande affiche du championnat de ce pays.

Par ailleurs, la CFA a réalisé, pour la première fois, une opération de tests d'évaluation (tests d'acuité visuelle) pour les évaluateurs des matchs afin de s'assurer de leurs bonnes conditions à mener convenablement leur mission sur le terrain.

En prévision de la phase-retour, le Président de la FAF a exhorté de nouveau le corps arbitral de faire preuve de compétence sur le terrain, et de sanctionner tout manquement, notamment les pertes de temps qui deviennent récurrentes dans nos championnats.

12. Concernant le football féminin, le Président de cette Ligue, M. Djamel KASHI, Melle Radia FERTOUL, Présidente de la Commission du football féminin et le Directeur technique national (DTN) sont revenus sur la dernière mission de l'experte de l'UEFA Mme Hesterine DE REUS en Algérie et des recommandations attendues qu'elle devra transmettre et qui permettront de recadrer la politique de développement chez les féminines.

Pour sa part, Melle FERTOUL a annoncé le programme du tournoi des U15 au niveau des établissements scolaires, un projet appuyé par la CAF et la FIFA et où l'Algérie a été retenue parmi 16 pays pour mener cette expérience prometteuse. ([Voir le clic en page principale pour suivre les explications de Mlle FERTOUL](#)).

13. Le Dr Djamel-eddine DAMERDJI a fait part, lors de son intervention, des résultats d'une étude sur le profil hématologique qu'il a menée sur un échantillon de 2810 joueurs de la LFP, la LIRF et la LFF qui a révélé que **35%** de cette population de footballeurs sont anémiques ! En attendant de donner plus de détails sur cette nouvelle problématique révélée, les clubs seront interpellés comme le souligne Dr DAMERDJI ([Voir le clic en page principale pour écouter ses propos](#)).